

## **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

*Publié sur le site [www.emargence.fr](http://www.emargence.fr) en application des dispositions de l'article R.823-21 du Code du commerce.*

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## PREAMBULE

Conformément à l'article R.823-21 du Code du commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entreprises offrant au public des titres financiers ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

Le présent document constitue le rapport de transparence publié par le groupe EMARGENCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## PRESENTATION DU GROUPE EMARGENCE

### **Entités juridiques, organisation, gouvernance**

Le groupe EMARGENCE est né du rapprochement de plusieurs cabinets et trouve son origine en 1967.

Le groupe est constitué de plusieurs entités détenues par la holding du groupe « EMARGENCE », elle-même détenue par quatre associés fondateurs.

Au 31/12/2021, le groupe compte huit associés :

- Mr Frédéric GOUVET ;
- Mr Eric HAINAUT ;
- Mr Stéphane MARIETTE ;
- Mr Julien TOKARZ ;
- Mr Yann-Eric PULM ;
- Mme Affoussata DIARRA ;
- Mme Laetitia JAENNIN-NALTET ;
- Mme Perrine FLEURY.

Les cinq premiers associés sont Experts-Comptables et Commissaires aux comptes et les trois derniers Experts-Comptables.

Les mandats de commissariat aux comptes sont détenus par les entités suivantes :

- **SAS EMARGENCE AUDIT**, détenue à 90% par la société Holding EMARGENCE et 10% par Yann-Eric PULM depuis février 2017.
- **SARL FIABILITY**, détenue à 100% par la société Holding EMARGENCE.
- **SARL EMARGENCE EXPERTS**, détenue à 99,80% par la société Holding EMARGENCE, 0,1% par Affoussata DIARRA depuis février 2019 et 0,1% par Perrine FLEURY depuis décembre 2019.

L'objectif à terme est que, tous les mandats de commissariat aux comptes soient détenus par l'entité EMARGENCE AUDIT. Plus précisément, les mandats détenus par EMARGENCE EXPERTS vont être transférés sur EMARGENCE AUDIT à l'occasion des AG sur les comptes 2021.

Le siège social est situé au 141, avenue de Wagram 75017 Paris.

La société est inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Paris Ile de France et sur la liste des Commissaires aux comptes de la cour d'appel de Paris.

Les informations juridiques relatives à ces trois entités sont synthétisées dans le tableau ci-dessous, y compris en ce qui concerne les changements de dénominations sociales intervenues :

Dénomination sociale	Ancienne Dénomination	Forme juridique	Capital social	RCS	Métiers principaux
<b>EMARGENCE AUDIT</b>	GL CONTROLES ET COMMISSARIAT "GLCC " ( <i>changement le 30.10.2013</i> )	SAS	56 000 €	Paris 338 339 872	Expertise Comptable - Conseil / Commissariat aux comptes
<b>EMAGENCE EXPERTS</b>	Groupe International Fiduciaire pour l'Expertise comptable et le Commissariat aux comptes « GIFEC » SECAM SEJ EXPERT CFCI AXIOM Conseil CFCI	SARL	3 093 450 €	Paris 672 008 729	Expertise Comptable - Conseil / Commissariat aux comptes
<b>FIABILITY</b>		SARL	55 000 €	Paris 485 880 442	Expertise Comptable - Conseil / Commissariat aux comptes

## RESEAU & GOUVERNANCE

Le Groupe EMARGENCE est organisé autour de neuf pôles, dont la gouvernance est assurée par un associé référent :

- Expertise-comptable, associé référent Julien TOKARZ,
- Payes et Ressources Humaines, associé référent Stéphane MARIETTE,
- Audit, associé référent Frédéric GOUVET,
- Juridique, associé référent Julien TOKARZ,
- Patrimoine, associé référent Julien TOKARZ,
- Culture et Média, associé référent Eric HAINAUT,
- Conseil Assurances, associé référent Frédéric GOUVET,
- Courtage, associé référent Frédéric GOUVET,
- IT, associé référent Frédéric GOUVET.

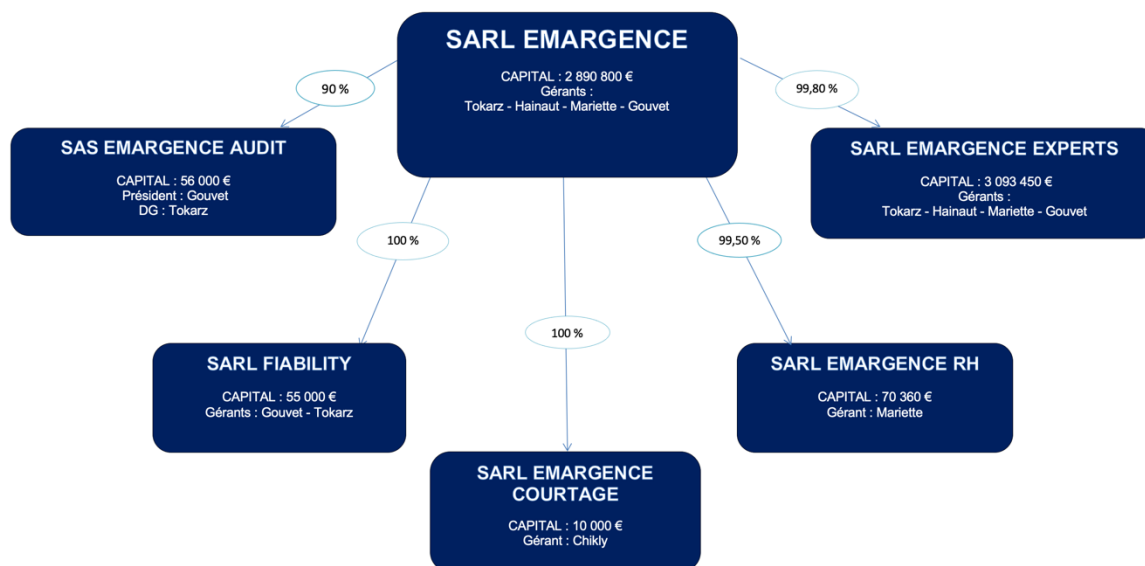
Des COMEX se tiennent mensuellement afin de permettre aux associés de définir les objectifs du groupe, d'élaborer les stratégies pour y parvenir et d'assurer leur suivi. Participent aux COMEX tous les associés, quel que soit leur statut « fondateur » ou « métier ».

Chaque activité est logée dans une filiale « métier », à quelques exceptions près concernant le commissariat aux comptes, comme expliqué supra.

C'est ainsi que :

- Le commissariat aux comptes est exercé essentiellement dans la filiale EMARGENCE AUDIT,
- L'expertise-comptable (incluant culture et média), le juridique et la gestion de patrimoine dans EMARGENCE EXPERTS,
- La paye et RH, dans EMARGENCE RH,
- Le courtage, dans EMARGENCE COURTAGE,
- Le conseil auprès des sociétés d'assurance et l'IT, dans FIABILITY (nom commercial EMARGENCE CONSEIL ASSURANCE).

L'organigramme du groupe au 31/12/2021 présente les détentions et les organes de direction :



## GESTION DES RISQUES DU GROUPE

### ***Ethique et procédures d'indépendance au sein du Groupe EMARGENCE***

#### **INDEPENDANCE**

Chaque année, une déclaration d'engagement d'indépendance est signée par l'ensemble des associés et des collaborateurs. Cette déclaration rappelle les principaux termes du Code de déontologie de la profession du Commissaire aux comptes. La déclaration est signée par les associés (questionnaire distinct pour chaque mandat) et les collaborateurs qui confirment avoir pris connaissance de la liste des clients, jointe à cette déclaration.

La déclaration est également soumise à tout nouveau collaborateur ou stagiaire.

Il faut savoir que les contrats de travail des collaborateurs contiennent tous une clause spécifique concernant l'indépendance.

#### **ACCEPTATION D'UNE MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Toute proposition de mission de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée.

L'associé pressenti pour être le signataire du dossier doit :

- Collecter les informations pertinentes sur l'entité ;
- Vérifier l'absence de situation de conflits d'intérêts ;
- Vérifier l'absence de liens personnels, financiers et professionnels ;
- Le cas échéant, analyser la nature des missions réalisées antérieurement pour l'entité intéressée (ou pour l'entité qui la contrôle ou qui est contrôlée par elle) ;
- Prendre contact avec le prédécesseur conformément aux dispositions du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;
- Avertir l'AMF ou l'ACPR, le cas échéant.

Cette démarche est matérialisée par l'établissement via un questionnaire d'acceptation de mission.

#### **ROTATION**

Pour les mandats dits EIP et AGP, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'article L.822-14 du Code de commerce.

## **SECRET PROFESSIONNEL**

Le contrat de travail des collaborateurs contient une clause spécifique concernant le secret professionnel. Les règles en matière de secret professionnel sont rappelées régulièrement aux collaborateurs lors des réunions internes d'information technique.

## **Procédure qualité de nos missions**

### **SUPERVISION**

Les associés/directeurs de mission revoient l'ensemble des travaux des collaborateurs.

Les signataires interviennent de manière permanente sur les missions notamment dans l'élaboration et la validation des plans de mission, la résolution de problèmes complexes, la relation clientèle, les notes et réunions de synthèse ainsi que la rédaction des rapports.

### **REVUE INDEPENDANTE**

Une procédure de revue indépendante (en amont, lors de l'établissement du plan de mission et en aval, afin de s'assurer de la conformité du traitement du dossier) est mise en place chaque année pour tous les dossiers EIP. Pour les autres mandats, la revue indépendante est optionnelle, sur décision des associés.

### **DATE DU DERNIER CONTROLE QUALITE**

Le dernier contrôle qualité périodique mentionné au b) d l'article L. 821-7 du code de commerce (contrôle Haut Conseil du Commissariat aux Comptes / Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes) dont a bénéficié le Groupe a été réalisé en janvier 2020.

## CLIENTS

Au cours de l'exercice écoulé, les honoraires facturés par le Cabinet au titre de missions d'audit légal se sont élevés à **1.70 M€ HT** (certification, prestations et autres).

Par activité / En K€ (Exercice 31.12.2020)	Cabinets			TOTAL
	EMARGENCE AUDIT	FI ABILITY	EMARGENCE EXPERT	
Certification des comptes	1513	NA	NA	1513
Prestations (ex SACC)	50	NA	NA	50
Missions Exceptionnelles	139	NA	NA	139
<b>TOTAL</b>	<b>1702</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>1702</b>

### Liste des entités dites EIP

Entité	Dernier Exercice audité	Typologie	Commissaire aux comptes Titulaire
<b>GROUPE JAJ</b>	31/03/2021	Société dont les titres de capital sont émis sur le marché EUROLIST d'EURONEXT, Compartiment C.	EMARGENCE AUDIT
<b>Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH)</b>	31/12/2020	Mutuelle Livre II	EMARGENCE AUDIT
<b>UNMI</b>	31/12/2020	Mutuelle Livre II	EMARGENCE AUDIT
<b>UNMI Mut'</b>	1 <sup>er</sup> exercice de notre mandat 31/12/2021, pas encore audité	Mutuelle Livre II	EMARGENCE AUDIT

<b>MILA</b>	1 <sup>er</sup> exercice de notre mandat 31/12/2021, pas encore audité	Entreprise d'assurance	EMARGENCE AUDIT
<b>AVIVA France</b>	31/12/2020	Société holding d'une entité EIP	EMARGENCE AUDIT

## RESSOURCES HUMAINES

### COLLABORATEURS

Le tableau ci-après présente l'effectif présent au 31/12/2021 intervenant à temps plein ou partiel sur le métier de l'audit au sein d'EMARGENCE :

Structure	100% Audit (Légal et contractuel)	Audit et EC
EMARGENCE AUDIT	ABA/GLP*/PDO/SBO/PHE/LLA/AMU (salariés) YEP (associé)	FGO/JTO/NDI/ADI (associés)
FIABILITY		
EMARGENCE EXPERTS		

#### Précision :

Yann-Éric PULM (YEP) : Associé Expert-Comptable et Commissaire aux comptes

André BAYOU (ABA) : Master 2 CCA + DSCG + DEC en cours

Guillaume LE PELTIER (GLP) : Master 2 CCA

\*GLP a quitté le cabinet fin décembre, il est remplacé début janvier par Rihem BEN-HASSEN : DEC

Pedro DE OLIVEIRA (PDO) : Master 2 CCA + DSCG en cours

Sophia BONNET (SBO) : Master 1 Audit Expertise

Pauline HIRONDELLE (PHE) : Master 2 CCA + DSCG + stagiaire OEC

Lisa LAMY (LLA) : Master 1 Droit des Affaires, MBA Audit Comptabilité Gestion

Anaïs MATHIEU (AMU) : Master 2 CCA + DSCG + stagiaire OEC

Affoussata DIARRA (ADI) : Associée Expert-Comptable

### ASSOCIES

Le Groupe EMARGENCE compte quatre associés fondateurs :

- Mr Frédéric GOUVET ;
- Mr Éric HAINAUT ;
- Mr Stéphane MARIETTE ;

- Mr Julien TOKARZ.

Les quatre associés sont Experts-Comptables et Commissaires aux comptes.

## **BASE DE REMUNERATION DES ASSOCIES FONDATEURS**

La rémunération globale des associés est fixe, actualisée chaque année comme l'ensemble des rémunérations du personnel du Groupe EMARGENCE, en fonction du niveau, de l'ancienneté et des responsabilités exercées. La rémunération des associés fondateurs est égalitaire et n'est pas liée à la rentabilité des pôles ou des dossiers.

## **FORMATION CONTINUE**

Les associés du groupe EMARGENCE ont toujours accordé une place importante à la formation, afin de maintenir un haut niveau de technicité nécessité par la variété de nos missions et la diversité des domaines d'intervention de nos clients.

Un plan de formation des associés et collaborateurs est déterminé chaque année après l'entretien individuel dont un des objectifs est d'évaluer les collaborateurs sur le plan de leurs performances, du respect des normes professionnelles et des règles déontologiques.

Les formations dispensées à nos équipes sont internes et externes.

Les associés respectent les obligations des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

Fait à PARIS, le 4 février 2022

Julien TOKARZ,

  
Julien TOKARZ (4 Feb 2022 19:17 GMT+1)

Frederic GOUVET,



Stéphane MARIETTE, stephane mariette

stephane mariette (4 Feb 2022 13:43 EST)

Éric HAINAUT,

Eric Hainaut  
Eric Hainaut (4 Feb 2022 20:12 GMT+1)

Yann-Éric PULM,



Affoussata DIARRA,

AFFOUSSATA DIARRA  
AFFOUSSATA DIARRA (5 Feb 2022 09:42 GMT+1)

Perrine FLEURY,

Perrine FLEURY  
Perrine FLEURY (7 Feb 2022 09:03 GMT+1)

Laetitia JEANNIN-NALTET.

Laetitia JEANNIN-NALTET  
Laetitia JEANNIN-NALTET (10 Feb 2022 09:03 GMT+1)